

Procès-verbal réunion du 7 décembre 2023

Présents : Mmes Julie Pinson, Georgette Mikolajczak ,
Mrs Gérard Letho Duclos, Lucien Adamczyk, Eric Bal, Benoît Dufour, Vincent Pietrzak

Absents excusés : Mr Eddy Ogon qui donne procuration à Mr Benoît Dufour, Mme Cathy Monka qui donne procuration à Mme Georgette Mikolajczak , Mme Marie- Christine Plouvier qui donne procuration à Lucien Adamczyk

Absent : Mr Rémi Canis

Convocation et affichage en date du 28 novembre

Nombre de membres :

-Afférents au conseil :11

-En exercice :11

-Présents : 7

-Procurations :3

Procès-verbal

La séance ouverte, il est procédé à la lecture du procès-verbal de la réunion précédente qui est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

L'Ordre du jour sera le suivant :

Dispatching distribution des colis le 23 décembre

Régularisation de la délibération 20231026_13 : DM au budget 2023

Assurance des véhicules au 1^{er} janvier 2024

Motion de censure : AMF 62 demande de revoir les paramètres d'évaluation des valeurs locatives pour les locaux professionnels

Instauration de la prime pouvoir d'achat aux employés communaux

Chauffage des bâtiments communaux : prévoir le désembouage

Convention utilisation de la salle pour le Jump

Questions diverses

Mme Julie Pinson est désignée secrétaire en l'absence de Mr Ogon, poste qu'elle déclare accepter

Dispatching distribution des colis : les colis seront distribués le samedi 23 décembre à partir de 9H par Julie P et Christelle qui feront la Rue aux cailloux, Lucien et Eric la rue Charron et la ruelle St Jean, Georgette et Cathy la rue Neuve, Gérard et Marie le haut de la Rue Haute, Vincent et Julie E le bas de la rue Haute, Nathalie et Marie- Christine la rue Moinet

Régularisation de la délibération 20231026_13 : Nous avons dû prendre une délibération afin de régler les dernières échéances d'emprunt. 1403€ ont été prélevés au compte 2183 pour être crédités au compte 1641. Les conseillers acceptent cette décision modificative du budget à l'unanimité des membres présents et représentés.

Assurances des véhicules pour le 1^{er} janvier 2024 : tous les véhicules, tondeuse, tracteur et remorque étaient assurés par la Maif pour un total de 195, 64€. La Maif ne désire plus assurer les véhicules des collectivités territoriales. Nous avons demandé plusieurs devis : à conditions égales, Groupama demande pour la tondeuse 416,58€, pour le tracteur 165,25€ et 85,37€ pour la remorque soit un total de 667,20€

Amp (assurances mutuelles de Picardie) : tondeuse : 373,41€, tracteur : 123,22€, remorque : 84,85€ pour un total de 581, 48€

La SMACL : avec franchise de 300€ tondeuse 145,02€, tracteur 133,49€ et la remorque 128,07€ pour un total de 406,58€, sans franchise, la tondeuse : 154,61€, le tracteur : 138,14€, et la remorque 148, 28€ pour un total de 441,01€

Après délibération, les conseillers décident de souscrire les assurances auprès de la SMACL avec franchise

Motion de censure AMF 62 : révision des paramètres d'évaluation des valeurs locatives des locaux professionnels

Mme le Maire donne lecture de la motion de censure présentée par L'AMF 62 qui décrit les conséquences du projet de révision des paramètres d'évaluation des valeurs locatives des locaux professionnels qui peut donner une évolution des tarifs par secteur entraînant une pénalisation identifiée des petits commerces de centre ville alors que les grandes surfaces verront leur imposition diminuer. Ce projet peut mettre en grande difficulté tant les commerces et entreprises soumis au paiement de la taxe foncière et de la CFE ainsi que les communes qui verraient, en cas de baisse, leurs ressources se tarir et compliquer un peu plus le maintien des équilibres budgétaires. Motion adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Instauration de la prime d'achat pour les employés communaux :

Le décret n°2023-1106 du 31 octobre 2023 permet aux organismes délibérants d'une collectivité territoriale d'instituer pour ses agents publics une « *prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire* ». Cette prime est facultative et si on désire l'instaurer, elle devra s'effectuer par une délibération de la commune après avis du comité social territorial qui se réunit le 1^{er} février 2024. Après en avoir délibéré, les conseillers décident d'instaurer une prime de 400 € brut par employé qui sera payée au prorata des heures de chacun, soit 228,57€ pour Isabelle, 400€ pour David et 114,28€ pour Florence. Ces primes seront versées avant le 30 juin 2024.

Chauffage des bâtiments communaux : désembouage

En janvier, février et dernièrement le 25 novembre, le chauffage de nos bâtiments communaux s'est arrêté et le diagnostic effectué par l'entreprise Servelite qui procède à l'entretien du chauffage est sans appel : il faut procéder au désembouage des circuits de chauffage qui sont au nombre de 5. 3 devis ont été demandés : Servélite 7129,20€, Braule : 2432€, Géotherm : 1800€ ; c'est Géotherm que le conseil municipal retient pour ces travaux ; Les travaux sont à faire rapidement pendant les vacances de Noël

Convention utilisation de la salle pour le Jump :

Tous les lundis, l'association JUMP NORD utilise la salle et 25 participants environ assistent aux séances dans la salle mise à disposition gratuitement depuis septembre. Doit-on prolonger la convention dans les mêmes conditions ?

Après délibération, il est décidé : la salle restera gratuite à condition que les personnes de Sailly qui participent aux séances ne paient pas.

QUESTIONS DIVERSES

Opération Plantons le décor : on voit pour planter un arbre au terrain de jeux

Plantations des haies : le Parc éolien des 3 communes va planter rue du calvaire et de l'arbre d'or

Travaux à prévoir en 2024 : -voir pour passer l'éclairage public en Led et demander une subvention au fonds vert

Finir la toiture de l'église et remettre la protection des vitraux

Voir pour commencer la rénovation de la chapelle du cimetière

Procéder à la démolition du château d'eau

Refaire le revêtement de la rue neuve

Bons d'achat fleurs pour les récompenses du concours des maisons fleuries : on continue les bons de 60€, 30€ et 20€ qui sont valables aux serres de Sailly

Révision des tarifs de location de la salle : pas de changement.

Marie-Christine et Lucien, qui s'occupent de la salle, ont constaté que les utilisateurs de la salle, payants ou gratuits, ne respectent pas bien la propreté des lieux et surtout ne trient pas bien les poubelles. Un mot sera affiché dans la salle pour rappeler les consignes de tri.

Nouveaux habitants : plusieurs maisons ont été vendues mais sont encore inhabitées

Anniversaires 2024 : libération de Sailly

On verra pour fêter les 80 ans de la libération de Sailly qui coïncidera avec la ducasse en septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 25 janvier à 19h30